

**Club de voile de Baie d'Urfé (BDYC)**  
**Feuille de sécurité # 4**

**Utilisation sécuritaire des outils et des équipements  
électriques au Club**

**Approuvé par: Le comité exécutif du Club**

**But:** Présenter les principales lignes directrices de sécurité concernant l'utilisation des outils électriques et des échelles au Club.

**Objectifs:** Réduire le risque d'accident qui pourrait survenir à un membre du Club ou à toute autre personne travaillant sur un bateau, sur un équipement ou sur une installation dans les limites du Club.

**1 Règlements:**

- 1.0. Toute personne qui utilise un outil électrique devrait connaître les mesures de sécurité élémentaires permettant un usage sécuritaire de l'outil tel que recommandé par le manufacturier. L'utilisateur de l'outil devrait également savoir comment se servir de l'outil de manière adéquate ;
- 1.1. Les équipements de protection individuels et les vêtements appropriés devraient toujours être portés lors de l'utilisation d'outils ou d'équipements comportant des risques. Par exemple, les lunettes de sécurité, les chaussures de sécurité, les gants de travail et les protecteurs auditifs devraient être portés ;
- 1.2. L'utilisateur d'un outil devrait s'assurer de maintenir un périmètre de sécurité autour de la zone de travail et s'assurer que personne ne s'approche trop près lors de l'utilisation de l'outil pour éviter des blessures à d'autres personnes ;
- 1.3. Toute personne utilisant un outil électrique près de l'eau sur la rive ou sur les quais devrait s'assurer que l'extension électrique ne soit pas trop près de l'eau et que la source d'électricité comporte une bonne mise à la terre ;
- 1.4. Toute personne utilisant une torche, un outil pour chauffer ou un équipement de soudage devrait demeurer près de l'équipement en tout temps lorsqu'il est en fonction et s'assurer qu'un extincteur portatif adéquat est disponible à proximité en cas d'urgence ;

- 1.5. Toute personne utilisant une échelle avec extension devrait s'assurer que l'échelle est bien immobilisée soit en l'attachant solidement soit en demandant à une autre personne de retenir l'échelle pendant l'utilisation ;
- 1.6. Toute personne procédant à des travaux de sablage ou d'application de peinture ou de sous-couche sur la coque d'un bateau devrait porter les équipements de protection recommandés par le manufacturier lors de l'utilisation des produits, incluant un protecteur respiratoire adéquat. Il faut également porter attention à ne pas exposer aux vapeurs de peinture ou aux poussières des personnes se situant à proximité qui ne portent pas d'équipements de protection individuels adéquats ;
- 1.7. En cas d'urgence, une trousse de premiers soins est disponible dans la cuisine du Club et le téléphone se trouve au bas de l'escalier si vous devez contacter le service 911.

**BDYC Ce feuillet de sécurité est sujet à être révisé.**